
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2021 – 577 DU 03 NOVEMBRE 2021
portant nomination de monsieur **Serge-Marie**
AGBOTON en qualité de membre du Conseil
d'administration de la Société nationale des
Hydrocarbures du Bénin S.A.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2021-543 du 27 octobre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Eau et des Mines ;
- vu** le décret n° 2020-513 du 28 octobre 2020 portant approbation des statuts modifiés de la Société Béninoise des Hydrocarbures du Bénin, désormais dénommée Société nationale des Hydrocarbures du Bénin S.A. ;
- vu** le décret n° 2021-176 du 28 avril 2021 portant nomination des membres du Conseil d'administration de la Société nationale des Hydrocarbures du Bénin S.A. ;
- sur** proposition du Ministre de l'Eau et des Mines,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 03 novembre 2021,

DÉCRÈTE

Article premier

Monsieur **Serge-Marie AGBOTON** est nommé membre du Conseil d'administration de la Société nationale des Hydrocarbures du Bénin S.A., au titre de représentant du Ministre du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale, en remplacement de monsieur Sébastien Joël KINIFFO.

L'intéressé poursuit le mandat en cours pour le reste de sa durée.

Article 2

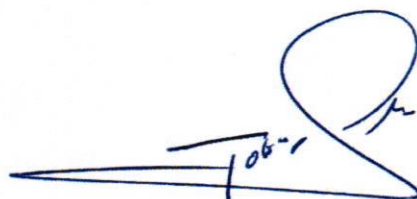
Le Ministre de l'Eau et des Mines et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires. Il sera publié au Journal officiel.

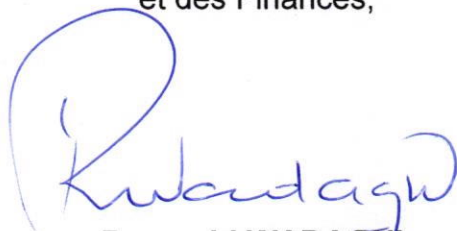
Fait à Cotonou, le 03 novembre 2021

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Ministre de l'Eau
et des Mines,



Samou SEIDOU ADAMBI

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – MEF 2 – MEM 2 – AUTRES MINISTÈRES 21 – SGG 4
– INTERESSE 1 ; JORB 1.